

Les antifascistes détruisent tout, et la Justice s'inquiète... des Identitaires, bien entendu

écrit par Lou Mantély | 12 mai 2018



La ZAD, ce n'est pas qu'un rêve de gauchiste. C'est aussi une signature, voire une marque de fabrique.

C'est, personnellement, ce que je conclus en lisant le journal. Je vous laisse juge.

Une quinzaine d'individus cagoulés ont vandalisé la gare RER de Nanterre-Université peu après minuit dans la nuit de jeudi à vendredi, détruisant plusieurs portiques RATP ainsi que des écrans d'affichage, a-t-on appris de sources policières. **La gare a également été recouverte de graffitis proclamant en rouge « ZAD partout ». Au total, « deux distributeurs de billets, cinq écrans d'affichage et quatorze portiques RATP ont été détruits »,** a détaillé la police.

En outre, une caméra de vidéosurveillance a été enduite de peinture.

Source : http://www.lepoint.fr/societe/nanterre-la-gare-rer-vandalisee-par-une-quinzaine-d-individus-cagoules-11-05-2018-2217555_23.php

Si elle était conservée quelques siècles, cette belle retouche

donnerait peut-être une grande valeur à la gare de Nanterre. Mais je crains pour ces artistes incompris que les ambitions de la SNCF n'aillent pas en ce sens.

L'entreprise porte plainte. C'est un peu osé, je trouve, car nos magistrats sont surchargés, aux prises avec d'abominables milices fascistes qui déambulent près de la frontière.

Plusieurs procureurs ont d'ailleurs demandé au ministère de la Justice de clarifier la loi relative à la gestion des militants identitaires.

Médiapart affirme que le directeur des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, Rémy Heitz, vient d'envoyer une lettre aux tribunaux, dans laquelle il rappelle aux magistrats l'existence de deux infractions « visant les comportements hostiles à la circulation des migrants ».

Tout d'abord, « l'immixtion dans une fonction publique », nous explique le site de Plenel. « Le contrôle du respect des frontières, par la surveillance visuelle ou l'édification d'obstacles, par des personnes hostiles à la circulation des migrants (notamment des militants se revendiquant de la mouvance identitaire) est susceptible de constituer une immixtion intentionnelle dans les fonctions des forces de l'ordre. La reconduite à la frontière des migrants par ces mêmes personnes, y compris sans violence, est également susceptible de caractériser le délit prévu par l'article 433-12 du Code pénal. »

Au passage, on rappelle aussi les sanctions prévues pour ceux qui aideraient les clandestins. Tout en se gardant bien de les appliquer.

Je dirais même que monter une immense opération de bonne conscience, favorablement relayée par tous les media, vous permet de devenir... [une star à Cannes, comme Cédric Hérou](#). Il est pas beau mon héros ?

La circulaire aurait également pu préciser, cette fois à l'endroit des groupuscules antifascistes, qu'attaquer les fourgons de police avec des battes de fer était également interdit. Mais c'est tout de même beaucoup moins grave que de déployer une banderole, comme l'ont fait ces abjects Identitaires.